



A qui signifié la résiliation de mon bail

Par **ThalieVar**, le **04/04/2016** à **15:24**

Bonjour,
4 Août 2014 : après une visite des lieux, une agence immobilière m'établie un bail pour la location d'un garage. Je verse 100 € de frais d'agence + 100 € de caution (montant d'1 mois de location). Il est corrigé à la main dans le bail que mon préavis est de 3 mois. Sur le bail figure le nom du propriétaire (une SCI) et mon nom.
26 Février 2016 : j'envoi un courrier en recommandé avec AR à l'agence pour leur donné congé au 31 mai 2016.
Aujourd'hui le propriétaire (la SCI) m'informe que : 1) c'est à eux que j'aurais dû envoyer la demande de congé ; 2) l'agence ne leur a pas transmis mon courrier.
Résultat : je dois conserver le garage jusqu'au 30 juin !
Qui a tord ... qui a raison ?
Evidemment l'agence immobilière ne m'avais jamais dit que je devais avertir directement le proprio !

Par **Lag0**, le **04/04/2016** à **15:31**

Bonjour,
Le bail comporte t-il les références de l'agence en tant que mandataire du bailleur ? Si non, c'est qu'elle n'avait juste pour job que de trouver un locataire et rien d'autre. Passé la signature du bail, elle n'était plus partie prenante.
C'est donc bien directement au bailleur comme il vous a été dit qu'il fallait faire parvenir votre congé.

Par **ThalieVar**, le **04/04/2016** à **15:35**

Ok ! Merci pour votre réponse super rapide.. mais navrante pour moi. Il y a effectivement uniquement le nom du proprio.
Pourquoi l'agence n'a pas fait suivre ? Ce n'est pas correct de sa part. Elle aurait dû au moins m'en informer.

Par **Lag0**, le **04/04/2016** à **15:37**

Effectivement, elle aurait pu vous le dire, mais n'en avait pas l'obligation formelle.rnC'est bien directement au bailleur que vous versiez les loyers ?

Par **ThalieVar**, le **04/04/2016** à **15:49**

oui, virement sur le compte de la SCI.rnMerci à vous,

Par **Lag0**, le **04/04/2016** à **15:50**

Donc ceci aurait tout de même du vous faire penser que le congé était à envoyer à la même adresse !